

## MARCHE N° 01/2008

**REFECTION D'UN APPARTEMENT EN PEINTURE ET EN REVETEMENT DE SOL POUR LA CHAMBRE  
REGIONALE DES COMPTES CHAMPAGNE ARDENNE**

*Marché de travaux passé en application de l'article 28° du Code des  
Marchés Publics*

### ENTRE

La Chambre Régionale des Comptes Champagne Ardenne,  
représentée par M. Francis HUARD, 1 rue du Parlement - 51022 CHALONS-EN-  
CHAMPAGNE CEDEX

Désignée ci-après « la chambre régionale des comptes de Champagne-  
Ardenne » d'une part,

### ET

La Société BAUER Peinture SARL  
S.A.S au capital de 30 490 € - N° SIRET : 404 935 850 00028 - Code APE-NAF  
454J  
représentée par M. Franck CUCCIAONI

Désignée ci-après le titulaire « BAUER Peinture SARL » d'autre part,

### ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réfection et l'embellissement de  
l'appartement de fonction du président de la chambre régionale des  
comptes situé au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis 1 rue du Parlement à 51022  
Châlons-en-Champagne Cédex.

Il s'agit de travaux de peinture et de revêtements de sols.

### ARTICLE 2 - PIECES DU MARCHE

#### PIECE PARTICULIERE

Le présent marché et son annexe relative à la décomposition du prix  
global et forfaitaire.

## PIECE GENERALE

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

### **ARTICLE 3 - DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX**

Le marché débute dès sa notification et un ordre de service sera adressé pour le démarrage des travaux.

Début des travaux : semaine 6 à compter du Lundi 4 février 2008.

Délai des travaux : quatre (4) semaines à compter du Lundi 4 février 2008.

### **ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX**

⇒ Chambres, dégagements des chambres, placards des chambres, cagibis, entrées, salon, salle à manger, séjour, cuisine, wc, cabinet de toilettes et salles de bain :

- ✗ Lessivage, rebouchage, finition peinture des plafonds ;
- ✗ Lessivage, grattage, rebouchage, ponçage, finition peinture des boiseries ;
- ✗ Lessivage, brossage, finition peinture des murs.

⇒ Entrées salon-séjour, cuisine, salle à manger et séjour :

- ✗ Ponçage, impression diluée et finition vernis vitrificateur.

⇒ Dégagement principal, chambres, placard du dégagement des chambres :

- ✗ Arrachage du revêtement de sol existant, grattage, ragréage pour pose parquet stratifié, fourniture et pose du parquet.

⇒ Pour l'ensemble de l'appartement :

- ✗ Nettoyage des radiateurs et nettoyage complet pour réception des travaux.

## **ARTICLE 5 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU TITULAIRE**

Le prestataire dégage la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne de toute responsabilité en ce qui concerne la sécurité des personnels qu'il met en œuvre, et fait son affaire des assurances à contracter.

## **ARTICLE 6 - PRIX ET MONTANT DU MARCHÉ**

Le prix des travaux s'élève à 17 283.90 € HT soit 20 671.54 € TTC.

Le présent marché est conclu pour un prix global forfaitaire sur la base de la décomposition du prix jointe en annexe et comprend l'ensemble des prestations, toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les travaux.

Le prix est ferme et réputé établi sur la base économique du mois de décembre 2007.

## **ARTICLE 7 - PENALITES ENCOURUES**

Lorsque les délais contractuels prévus ne sont pas respectés et que les retards ne relèvent pas du fait de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne ou de cas de force majeure, les pénalités qui peuvent être appliquées sont de **100 €** par jour calendaire de retard.

## **ARTICLE 8 - MODALITES DE REGLEMENT**

Les paiements s'effectueront selon les règles de la comptabilité publique, en euros. Les factures, à établir en un original et deux copies, comporteront, outre les mentions légales, les éléments suivants :

- ✗ Nom et adresse du créancier ;
- ✗ Coordonnées bancaires de son compte ;
- ✗ Références du marché ;
- ✗ Montant HT, taux et montant de la TVA, montant TTC.

Les factures sont à adresser en double exemplaire à la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, sis 1 rue du Parlement à 51022 Châlons-en-Champagne Cédex.

Conformément à l'article 96 du code des marchés publics, les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans le délai maximum de 45 jours à compter de la date de réception de la facture. Le dépassement de ce délai global de paiement ouvre de plein droit et sans autres formalités, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Le comptable assignataire est le M. Trésorier-Payeur Général de la région Champagne-Ardenne, trésorier-payeur général de la Marne, 12 rue Sainte Marguérie à 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

#### **ARTICLE 9 - LITIGES**

Toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché relève de la compétence du tribunal administratif. Tout différend pourra être porté devant le Comité Consultatif des règlements amiables.

#### **ARTICLE 10 - DEROGATION AU CCAG/TRAVAUX**

L'article 7 du présent document déroge à l'article 20 du CCAG/Tx en ce qui concerne les pénalités.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 janvier 2008

L'entreprise  
Société BAUER Peinture SARL

Pour le Président,  
Le Doyen des Conseillers,

Franck CUCCIAONI

Francis HUARD